

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS BEAUMONTOIS
Maison de Pays
24440 BEAUMONT DU PERIGORD

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS BEAUMONTOIS**

Nombre de Conseillers :
En exercice : 30
Présents : 29
Votants : 28
Pour : 28

L'an deux mille huit, le 16 mai, le Conseil de la COMMUNAUTE de COMMUNES du PAYS BEAUMONTOIS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison de Pays, sous la Présidence de José Daniel, Président.

Date de convocation : 9 mai 2008

PRESENTS : Annick CAROT, Florence MENUT, Dominique MORTEMOSQUE, Bernard BESLIN, Michel MARCHAL, Pierre VALLERON, Gérard ROUSSELY, Jean-Marie SELOSSE, Rose-Marie ROUX, Michelle CABANE, Françoise TARJAC, José DANIEL, Michel CARRIERE, Claude CHASTENET, Daniel SEGALA, Georges MEYRIGNAC, Odile DELCEL, Pierre BONAL, Marie-Line BOISSERIE, Alain MERCHADOU, Claude ISSARTIER, Viviane GRELLETY, Denis BEAUVIE, Alain DELAYRE, Jean-Pierre HEYRAUD, Annie CLAVEL, Patrick BECHEREL, Thierry PIMOUGUET, Michel LIGNAC.

ABSENTS : Eric VIERO

Secrétaire de séance : Claude CHASTENET

OBJET :

Pôle d'excellence rurale :
annulation opération
« création d'une signalétique
d'interprétation du
patrimoine »

Monsieur le Président rappelle que le 22 septembre 2006, le Conseil communautaire a approuvé l'inscription de l'opération intitulée :

« Création d'une signalétique d'interprétation du patrimoine », dans le dossier de candidature de Pôle d'excellence rurale (PER), porté par le Pays du Grand Bergeracois (PGB).

Le coût de cette opération s'élevait à 47 840 € TTC.

Lors de l'élaboration des budgets 2007 et 2008, cette dépense n'a pas été inscrite. Le Conseil Régional et le Conseil Général n'ont donc pas été sollicités.

Considérant que le programme LEADER + impose une clôture financière de l'opération avant septembre 2008, celle-ci ne peut être reportée à l'année 2009.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **Décide** d'annuler l'opération « création d'une signalétique d'interprétation du patrimoine » inscrite dans le dossier de candidature du Pôle d'excellence rurale porté par le Pays du Grand Bergeracois.

Certifié exécutoire,
Reçu en sous-Préfecture

le : 30 MAI 2008

Publié ou notifié

Le : - 4 JUIN 2008

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an sus dit,

Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme. Beaumont du Périgord, le 26 mai 2008

Le Président, José Daniel

